

Une ville vraiment accessible à tous ?

L'école de musique et de danse

Le pouvoir d'achat, nous pouvons aussi y contribuer au niveau local. C'était l'un des axes de notre dernière campagne municipale. Les règles de tarification en vigueur à l'école de musique et de danse y trouvent une illustration concrète. Des tarifs élevés empêchent la mixité sociale et l'accès à une éducation artistique pour tous. Une tarification plus attractive pourrait permettre à davantage de Lupariens d'en bénéficier. Une adaptation tarifaire basée sur le quotient familial, prenant en compte les ressources financières des familles, serait une réponse plus conforme à un service public ouvert vraiment à tous.

Or, à Louvres, l'action du service culturel ne favorise pas le lien social en faveur de cette mixité sociale. C'est pourquoi nous proposerons dès cette rentrée une réflexion au sein du conseil municipal. Nous pourrions ainsi envisager une révision globale de la politique tarifaire pour l'année scolaire 2009/2010, tout en ayant conscience des contraintes budgétaires communales.

La commission d'accessibilité

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances concerne notamment l'accessibilité des personnes handicapées à tous les services publics, mais aussi de celles à mobilité réduite.

Chaque commune ou intercommunalité doit installer une commission qui dresse un constat de l'état d'accessibilité des équipements publics, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle doit présenter un rapport annuel au conseil municipal avec des propositions de nature à améliorer l'accessibilité.

Cette commission peut être communale ou intercommunale ; mais Louvres en est encore privée. Les Lupariennes et les Lupariens sont en droit d'obtenir sa mise en place : les élus du groupe Louvres pour tous veilleront.

**Brigitte Bossu, Abdenour Chibane, Nathalie Carrier,
Louvres pour tous**